

CPN56 14 avril 2016

1- Informations relatives réseau

Les Elections des Présidents de chambres auront lieu le 14 octobre 2016. Un point est fait sur les mutualisations emplois supports : elle concerne les services compta, paye, informatique et marchés publics rattachés à l'échelon régional. Toutes les créations des nouvelles structures ont été réalisées sauf la Bourgogne-Franche Comté. Il existe une problématique globale qui concerne le financement du réseau suite au prélèvement réalisé par le Gvt.

L'actualité à suivre concerne 2 textes de loi en cours (El Khomry + Sapin 2) sur des dispositions apprentissages + SPI + accès métiers artisanat + accession micro social et régime associé.

Intervention Collège Salariés : les propositions des OS ne sont pas traitées formellement de la même façon que celles du Collège Employeur. Elles sont reléguées en fin d'ODJ, la demande de les faire remonter en début d'ODJ. Proposition adoptée.

2- Approbation CR 4 juin et 10 décembre 2015

OK

3- Validation des accords locaux et des règlements de service.

Le principe de la mise en place d'un Groupe de travail sur les AL + RS est validé dans son organisation et son fonctionnement.

Un groupe de travail statue sur les AL + RS portés à l'approbation de la CPN56. Les commentaires sont donnés par F Moutot et reprennent les remarques faites par le groupe de travail. Sous réserve des modifications proposées par le groupe de travail les AL+RS seront adoptés. Seul le Règlement des services des Landes n'est pas validé. Le RS du Lot pose problème et reste en attente.

4- Intégration CMAI

Loi consulaire votée en mars 2016 et validant l'échelon interdépartemental. 3 CMAI à l'heure actuelle (Aquitaine + Nord-Pas-De-Calais + Basse Normandie). Cumul d'emploi SG CMAR + CMAI.

5- Validation fiches emplois type adaptées nouvelles structures

Information collège salariés ne sera abordé ce point qu'à partir du moment où le travail de l'ONE est présenté in extenso en CPN56.

6- Point relatif emplois SG et SGA

7- Composition CPN56

8- Modification art.37 suite réunion 9 décembre 2015

9- Demandes OS

CHSCT : demande que cette proposition soit à l'ODJ d'une prochaine 52. Pour l'employeur il n'est pas question de nier quelques cas RPS (?) mais cela ne doit pas conduire à prévoir CT. Un groupe de travail non paritaire (?) est constitué sur ce sujet et propose de scinder CPL et CHS. Souhait de ne pas étendre le périmètre du CHS, réduire les réunions à 2, clarifier les temps de décharge des élus CHS. La proposition des OS de faire de cette Commission, un organe de représentativité des salariés n'est pas entendu et s'étonne du groupe de travail non paritaire.

CPN56 : proposition de modification de l'art.56 sur les élections des représentants des personnels. 10 représentants salariés + 10 représentants employeurs. Problème lié à la suppression des 2 collèges (cadre - non cadre) à vérifier sur les règles de la représentativité. Devrait donner lieu à un accord paritaire.

Droit de grève : permettre aux agents de faire grève sur une durée inférieure au préavis national sur la base minimale d'une 1/2 journée. Adopté.

Art.18 : proposition du passage automatique en classe supérieure pour les agents arrivés en fin de classe après une durée maximale dans le dernier échelon de la classe ou de l'ajout de 2 échelons supplémentaires en classe 2. Non adopté.

Point : augmentation du point et mise en place GIPA. Le Pt Griset renvoie la responsabilité du refus de cette demande à la position du Ministère qui pour l'instant n'a pas donné sa position. En fonction de sa réponse l'APCM étudiera les conditions d'une revalorisation salariale.

Art.17 : introduction du caractère obligatoire pour le réseau d'adhérer à une mutuelle santé, qui devient une disposition prévue par le Statut + minimum 50% de participation de l'employeur. Une discussion s'engage sur la légalité de cette mesure et sera étudiée pour présentation en 52. Suppression des voitures de fonction. Le Pt Griset est favorable à la limitation de la valeur des véhicules. Adopté

Art.31 : introduction du dispositif PACS dans le Statut. A l'étude.

Art.49 : proposition de reconnaître les mêmes droits aux agents reconnus en maladie professionnelle qu'à ceux en accidents du travail. Non adopté.

Jours fériés : le Statut prévoit 8 jours de congés fériés hors sur 2015-2016 il y en a 7 sur jours ouvrés. 1 jour devra être récupéré une circulaire sera adressée en ce sens aux CMA.

10-Questions diverses